

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Morad BENAISSE*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oC7EFDA00AA7*,

a réussi cet examen avec la note de 57/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Faical BOUZIANE*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : oC662F04174B,

a réussi cet examen avec la note de 60/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Hamidou COULIBALY*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o4559DC7284B*,

a réussi cet examen avec la note de 57/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Louis DA SILVA*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oB8A1738CDFA*,

a réussi cet examen avec la note de 47/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

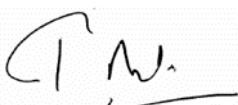
atteste que *Christian DE OLIVEIRA*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oBACA593B82F*,

a réussi cet examen avec la note de 50/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Ibrahim DOUMBIA*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

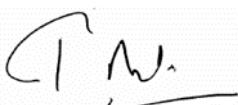
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o9751E1BC79B*,

a réussi cet examen avec la note de 50/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Johan ROME*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o6472E983408*,

a réussi cet examen avec la note de 47/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Fouaf SIF*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o8BC9E864CA7*,

a réussi cet examen avec la note de 55/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Abdelbasei FRAIHAT*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oDE794780E03*,

a réussi cet examen avec la note de 57/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes

69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.

Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Abdelwaheb GADDOUR*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 10/10/2025 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oF725211A1A5*,

a réussi cet examen avec la note de 57/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 10/10/2025



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.